

Initiatives ministérielles

Mon intervention se justifie du fait que le ministre a reçu plusieurs recommandations de l'Association nationale de la sécurité des transports, autrefois l'Office national des transports, relativement aux bagages de cabine que les voyageurs apportent avec eux à bord des avions au Canada.

En 1988, on avait fait une recommandation sur ces bagages. Cela ne présentait aucune difficulté parce que Air Canada et les Lignes aériennes Canadien disposaient de gros avions partout au Canada. Comme nous le savons, les compagnies aériennes ont dû procéder à des réductions, elles n'assurent la liaison qu'entre les grandes villes et elles ont des vols de correspondance avec toutes les petites villes isolées au Canada. Ces vols plus courts se font au moyen d'avions plus petits. Pourtant, nous n'avons pas modifié la procédure qui nous autorise à apporter des bagages de cabine à bord de ces avions.

Ce qui était peut-être acceptable à bord d'un DC-9 ou d'un 727 ne l'est plus à bord d'un petit Dash-8 ou d'un avion pouvant accueillir 25 ou 30 passagers. Nous n'avons pas encore examiné, dans le règlement, la question cruciale qu'est la sécurité des voyageurs dans notre pays.

Le ministère des Transports est responsable de ne pas avoir mis en oeuvre les recommandations formulées constamment non seulement par l'Office national des transports, mais également par le Bureau canadien de la sécurité aérienne.

Je voudrais demander au député de Halifax-Ouest de nous dire pourquoi son gouvernement n'a pas mis en oeuvre les recommandations des organismes compétents de notre pays.

M. Crosby: Monsieur le Président, je ne vois aucune nécessité de répondre au nom du gouvernement. Malheureusement, je ne suis ni membre du Cabinet ni au courant de ces décisions. Mais je peux dire que la sécurité dans les aéroports est un processus qui évolue et j'espère que, dans ce projet de loi, nous pourrions contribuer à cette évolution. Maintenant que ces observations ont été faites et que de hauts fonctionnaires auront une occasion de les examiner, le gouvernement pourra peut-être apporter certains de ces changements.

Rome n'a pas été bâtie en un jour. Elle a mis du temps à évoluer, tout comme le règlement sur les compagnies aériennes. Je ne vois donc aucun problème réel dans ce cas-ci. Nous pouvons toujours chercher et espérer des

améliorations, et les recommandations d'autres organismes sont les bienvenues si elles permettent d'apporter ces améliorations.

J'espère que le député se rendra compte que je fais simplement une contribution ou une intervention qui, à mon avis, pourrait être utile si on l'examine sous un angle positif. J'espère que les fonctionnaires et le gouvernement prendront cette décision.

Je suis d'accord avec ce qu'il dit au sujet des bagages de cabine. Les gens iront aussi loin que le permet le règlement. Ils apporteront à bord de l'avion tous les bagages qu'ils ont le droit d'apporter parce que c'est plus commode puisqu'ils ne seront pas obligés d'attendre leurs bagages en arrivant à destination. Mais ils respecteront aussi tous les règlements.

Je suis d'accord avec le député pour dire qu'il incombe au gouvernement d'établir des normes efficaces et raisonnables dans ces domaines pour que tout le monde les connaisse et puisse avoir le plaisir de les respecter.

* * *

[Français]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE RÉTABLISSEMENT DE CERTAINS PROJETS DE LOI—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le Président: Mes collègues, comme vous le savez, nous avons eu une série d'interventions concernant un problème à la Chambre. Malheureusement, il m'était impossible de vous présenter un jugement avec toutes les raisons s'y rattachant, mais j'accepte le caractère urgent soulevé par les députés concernant la nécessité de rendre un jugement cet après-midi.

Par conséquent, je suis maintenant prêt à rendre ma décision.

[Traduction]

Il y a eu un rappel au Règlement ce matin au sujet du point n^o 1 des initiatives ministérielles, concernant le rétablissement de certains projets de loi de la deuxième session.

• (1700)

Après avoir entendu les arguments de plusieurs députés, j'ai annoncé que je les examinerais en délibéré et que je rendrais ma décision demain.